

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PROPRIANO
Séance du 10 novembre 2022

L'an Deux Mille Vingt Deux et le Dix Novembre à 17H00, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en date du 04 novembre 2022, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances et sous la présidence de M. Paul-Marie BARTOLI, le Maire.

OBJET : **Approbation du programme d'activités et du budget prévisionnel du Théâtre Municipal pour l'année 2023.**

PRESENTS : Paul-Marie BARTOLI, Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, Virgile CAVALLI, Santa DUVAL, Ghislaine ETTORI, Alain FAGGIANI, Colette ISTRIA, Ange LARI, Ange-François LEANDRI, Ange-François LECA-MONDOLONI, François MONDOLONI, Jean-Baptiste OLLANDINI, Myriam PUTHOD-HONORE, Margaux ROBINET-MONDOLONI, Elisabeth TABERNER.

PROCURATIONS : Michel COLONNA à Jean-Baptiste OLLANDINI, Marie-Jeanne DIGIACOMO-CHIUDINO à Colette ISTRIA, Jacqueline GIANNETTI à Elisabeth TABERNER, Thierry GIRASCHI à Ghislaine ETTORI, Paul PETRELLI à Ange-François LEANDRI, Angélique PIANELLI-CASANOVA à Myriam PUTHOD-HONORE, Christine PINNA à Audrey CASSETARI-DOMENICHINE, François-Joseph SCANAVINO à Alain FAGGIANI, Lydia WARTON à Santa DUVAL.

ABSENTS : Dominique CARLOTTI, Vannina LARI, Jean-Pierre LUCIANI.

Mme Elisabeth TABERNER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 7 novembre 2022,

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Théâtre de Propriano, dans le cadre de sa politique culturelle, a mis en place un programme d'activités articulé autour du soutien à la création et à la diffusion de spectacles vivants, l'accueil d'expositions et de conférences, une action culturelle riche qui se décompose comme suit :

1- Créations – Coproductions – Résidences

1.1- Accueil en résidence de création et coproduction de la Compagnie de William MESGUICH dans le cadre de la création du spectacle « Richard III ».

1.2- Accueil en résidence de création du nouveau spectacle du groupe de chants Corses I Messageri.

1.3-Accueil en résidence de création du nouveau spectacle du groupe de chants Corses Voce Ventu.

1.4-Médiation culturelle, création de spectacle sur la langue Corse en partenariat avec l'Ecole primaire de Propriano.

1.5- Médiation culturelle, création de spectacle vidéo chant sur le Patrimoine en partenariat avec l'Ecole primaire de Propriano.

1.6-Résidence croisée entre le Théâtre de Propriano et le Spaziu Culturale Natale Rochiccioli de Cargèse.

2- Diffusion

2.1- Le Théâtre

• « Un Conseil d'Ami » - Ecriture et de Mise en scène : Didier Caron.

• « Le Chat Botté » de Charles Perrault – Adaptation de Karine TABEL et Mise en scène de Vincent CAIRE.

• « Les Voyageurs du crime » de Julien LEFEBVRE- Mise en scène de Jean Laurent SILVI.

• « L'importance d'être constant » d'Oscar WILDE- Mise en scène d'Arnaud DENIS assisté d'Ariane ECHALLIER.

• « Aladin, la comédie musicale » d'Igor DE CHAILLE et de Jean Philippe DAGUERRE– Mise en scène de Jean-Philippe DAGUERRE.

• « Cher parents » Ecriture et de Mise en scène : d'Armelle PATRON et Anne DUPAGNE.

2.2- Les concerts

• Spectacle en partenariat avec le conservatoire de musique, danse et art dramatique Henri TOMASI.

• Le groupe « Attallà ».

• « Lionel GIACOMINI ».

• « U Catenacciu di Sartè » par le groupe de chants corses Jean Paul POLETTI et le Chœur d'Hommes de Sartène.

• Le groupe « Spartimu ».

• Concert retraçant l'évolution de la chanson Corse : « Da u Riacquistu a oghje ».

• Le groupe « I Ghjami d'Aghjalesi ».

• Le groupe « I Messageri ».

• Le groupe « A Pasqualina ».

• Le groupe « Voce Ventu ».

• Septembre, le mois de la Polyphonie avec : Le groupe « Suarini », chants polyphoniques au féminin, « Clair obscure » par le groupe A Filetta, « In Giru » par le groupe Tavagna.

Délibération du Conseil Municipal du : 10 novembre 2022 (SUITE)

MAIRIE

DE PROPRIANO

2.3- Les Ateliers de pratiques artistiques

« ATTELLI », en partenariat avec les associations, l'école de danse, Ellen Guia Danse, l'Atelier chorégraphique Prim'Arte...

3- Expositions

- « La Grande Histoire du Cinéma ».
- Exposition photographique Studio Harcourt.

4- Action culturelle

4.1- Le service éducatif, permet un lien permanent entre les enseignants et le Théâtre et développe l'exploitation pédagogique des spectacles retenus.

4.2- L'Atelier d'expression corporelle en collaboration avec l'association l'Atelier du mouvement, l'école de danse ESP Danse et l'Atelier Chorégraphique Prim'Arte de la Ville de Sartène.

4.3- Les Ateliers liés aux expositions.

4.4- Des rencontres, pour faire découvrir très tôt toutes les formes du spectacle vivant.

4.5- Des parcours découvertes.

Le Maire indique au Conseil Municipal que le budget prévisionnel d'activités du Théâtre Municipal pour 2023 est le suivant :

<u>Mouvements réels</u>	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Fonctionnement	554 823 €	554 823 €

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **ADOPTÉ** le prévisionnel d'activités du Théâtre Municipal pour 2023 et le budget afférent.
- **AUTORISE** le Maire à solliciter auprès de la Collectivité de Corse, la subvention correspondante.
- **DIT** que les recettes et les dépenses relatives au Théâtre Municipal seront prévues au Budget Primitif de la Ville pour l'exercice 2023.

La présente délibération est adoptée par 24 voix Pour, 0 voix Contre.

FAIT ET DELIBERE A PROPRIANO, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS
ET ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Télétransmission de l'acte, le : 14.11.2022

Publication électronique de l'acte exécutoire le : 16.11.2022

Fait à PROPRIANO, le 10 novembre 2022

Le Maire


Paul-Marie BARTOLI

La Secrétaire de séance


Elisabeth TABERNER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212002497-20221110-2022-072-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 14/11/2022

